

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2025

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Christiane FUMALLE, Adjointe.  
Date de convocation et d'affichage : 20 mars 2025.

**Nombre de Conseillers en exercice ..... 23**  
**Nombre de Conseillers présents ..... 14**  
**Nombre de conseillers absents ..... 9**  
**Dont nombre de pouvoirs ..... 5**

**Etaient présents :**

**Les Adjoints :** Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Marie-Claude TALINEAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROUIN - Nicole PIPELIER  
**Les Conseillers Délégués :** Anthony VEILLARD – Didier DESBROSSES  
**Les Conseillers Municipaux :** Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Guillaume LEDUC - Thierry PELTIER - Alexa ROINET

**Etaient absents excusés :**

Jean-François ZALESNY ayant donné procuration à Joël GAUDIN  
 Arnaud DE PANAFIEU ayant donné procuration à Christiane FUMALLE  
 Alexandre PROVOST ayant donné procuration à Anthony VEILLARD  
 Cyril LE SCORNET ayant donné procuration Alain PASQUEREAU  
 Annie SALMON ayant donné procuration Alexa ROINET

**Etaient absents :**

Céline LE MOAL - Magaly TARDIEU - Marina DELHOMMEAU - Virginie POUSSIN

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie  
**M. Alain PASQUEREAU a été élu(e) secrétaire de séance.**

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

### FINANCES - Vote des subventions aux associations

Point retiré de l'ordre du jour

### 2025-020 FINANCES - Vote des taux d'imposition 2025

C FUMALLE, Adjointe, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir les taux de l'année 2024 pour l'année 2025 comme suit :

-Taxe foncière bâti (TFB) .....42.69 %  
 -Taxe foncière non bâti (TFNB) .....24.74 %  
 - Taxe d'habitation .....7.10 %

Pour mémoire les taux	2022	2023	2024
-Taxe foncière bâti (TFB)	41.45 %	42.69 %	42.69 %
-Taxe foncière non bâti (TFNB)	24.02 %	24.74 %	24.74 %
- Taxe d'habitation	6.89 %	7.10 %	7.10 %

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition 2024 pour l'année 2025.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 MARS 2025

### 2025-021 FINANCES - Vote du compte administratif 2024 – PRODUCTION ENERGIE

C FUMALLE, Adjointe, expose que les budgets (CA 2024/ BP2025) ont été présentés lors de la commission des finances élargie au conseil municipal en date du vendredi 21 mars 2025.

sections	chap / Op	Somme de RAR + BP 2024	Somme de CA 2024
⊖ Fonc Dép	011 charges à caractère général	35 982,85 €	18 752,26 €
	012 charges de personnel	4 000,00 €	4 000,00 €
	022 dépenses imprévues	2 000,00 €	
	023 virement de section fonct	164 695,34 €	
	042 transferts entre sections	16 670,00 €	16 632,27 €
	65 autres charges de gestion	500,00 €	
	66 charges financières	- €	361,57 €
<b>Total Fonc Dép</b>		<b>223 848,19 €</b>	<b>39 746,10 €</b>
⊖ Fonc Rec	02 excédent antérieur reporté	159 548,19 €	
	042 transferts entre sections	4 300,00 €	4 235,41 €
	70 produits des services	60 000,00 €	43 665,13 €
	75 autres produits		
<b>Total Fonc Rec</b>		<b>223 848,19 €</b>	<b>47 900,54 €</b>
⊖ Inv Dép	01 déficit antérieur reporté		
	040 op ordre transf entre section	4 300,00 €	4 235,41 €
	16 emprunt et dettes		
	20 Immobilisations incorporelles	65 300,00 €	3 167,50 €
	21 immo corporelles		5 710,50 €
	23 Immo en cours	370 000,00 €	16 802,50 €
<b>Total Inv Dép</b>		<b>439 600,00 €</b>	<b>29 915,91 €</b>
⊖ Inv Rec	01 excédent reporté	29 734,66 €	
	021 virement de section fonct	164 695,34 €	
	040 transferts entre sections	16 670,00 €	16 632,27 €
	10 dotations fonds divers		
	13 subventions d'investissement	75 000,00 €	
	16 Emprunt	153 500,00 €	213 000,00 €
	21 Immobilisation corporelles		9 511,50 €
<b>Total Inv Rec</b>		<b>439 600,00 €</b>	<b>239 143,77 €</b>
résultat exercice fonctionnement			8 154,44 €
résultat exercice investissement			209 227,86 €
résultat exercice			217 382,30 €
résultat avec report fonctionnement			167 702,63 €
résultat avec report investissement			238 962,52 €
résultat exercice avec report			406 665,15 €

Le compte administratif 2024 du budget production énergie est présenté comme suit :

Résultat d'investissement .....	238 962.52 €
Résultat de fonctionnement .....	167 702.63 €
<b>Excédent de clôture de .....</b>	<b>406 665.15 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité vote le compte administratif 2024 du Budget Production d'Énergie.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 MARS 2025

### 2015-022 FINANCES - Vote du compte administratif 2024 – COMMUNE

C FUMALLE, Adjointe, expose que les budgets (CA 2024/ BP2025) ont été présentés lors de la commission des finances élargie au conseil municipal en date du vendredi 21 mars 2025.

Le compte administratif 2024 du budget Commune est présenté comme suit :

Résultat d'investissement .....2 451 663,47 €  
 Résultat de fonctionnement ..... -1 103 632,00 €  
 Excédent de clôture de .....1 348 031,47 €

sections	chap / Op	Somme de RAR	
		+ BP 2024	Somme de CA 2024
▢ Fonc Dép	011 charges à caractère général	1 278 500,00 €	621 894,84 €
	012 charges de personnel	919 500,00 €	832 135,16 €
	014 atténuation de produits	57 000,00 €	905,00 €
	023 virement de section fonct	1 361 942,00 €	
	042 transferts entre sections	11 335,00 €	11 335,00 €
	65 autres charges de gestion	319 399,67 €	165 764,50 €
	66 charges financières	31 000,00 €	30 288,91 €
	67 charges exceptionnelles		315,29 €
	68 dotations aux provisions	3 100,00 €	
<b>Total Fonc Dép</b>		<b>3 981 776,67 €</b>	<b>1 662 638,70 €</b>
▢ Fonc Rec	002 excédent antérieur reporté	1 878 886,67 €	
	013 atténuation de charges	35 000,00 €	57 019,87 €
	042 transfert entre sections	20 000,00 €	41 579,87 €
	70 produits des services	153 700,00 €	182 325,09 €
	73 impots et taxes	531 490,00 €	468 940,51 €
	731 impots directs	840 000,00 €	853 113,00 €
	74 dotations et participatison	495 700,00 €	574 419,79 €
	75 autres produits de gestion	27 000,00 €	39 786,98 €
	77 produits exceptionnels		18 230,39 €
<b>Total Fonc Rec</b>		<b>3 981 776,67 €</b>	<b>2 235 415,50 €</b>
▢ Inv Dép	001 déficit d'investissement	1 100 637,03 €	
	040 transfert entres sections	20 000,00 €	41 579,87 €
	041 opération patrimoine	210 000,00 €	197 611,42 €
	100001 locaux scolaires	467 300,00 €	378 689,70 €
	1000012 Espace Rivauderies		4 032,00 €
	1000013 surface de vte 3 pl St Pierre	90 000,00 €	6 972,00 €
	1000014 Les Cordeliers	532 550,00 €	166 331,03 €
	1000018 surface de vente 20 (lire 18	190 000,00 €	42 311,71 €
	1000019 surface de vente 5 place St	20 000,00 €	11 776,59 €
	1000020 Camping car park	92 577,00 €	82 012,32 €
	1000021 Surface de vente 17 rue Abbe Louis Chevallier		57,85 €
	1000022 Appartement 5 rue A Louis Chevallier (dessus du restaurant)		
	100008 mobilier matériel et outillag	25 850,00 €	23 255,09 €
	100009 voirie	313 530,00 €	96 481,20 €
	16 emprunt et dettes	181 450,00 €	179 895,81 €
	20 immo incorporelle	2 500,00 €	2 500,00 €
	204 immo incorporelle	25 000,00 €	24 779,60 €
	21 immo corporelles	221 000,00 €	214 848,33 €
<b>Total Inv Dép</b>		<b>3 492 394,03 €</b>	<b>1 473 134,52 €</b>



## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2025

Inv Rec	001 excédent reporté		
	021 virement de section de fonctio	1 361 942,00 €	
	040 transferts entre sections	11 335,00 €	11 335,00 €
	041 Opération de patrimoine	210 000,00 €	197 611,42 €
	10 dotations fonds divers	1 104 435,03 €	1 149 907,24 €
	13 subventions d'investissement	803 682,00 €	108 609,00 €
	16 emprunt et dettes	1 000,00 €	2 676,89 €
<b>Total Inv Rec</b>		<b>3 492 394,03 €</b>	<b>1 470 139,55 €</b>
	résultat exercice fonctionnement		572 776,80 €
	résultat exercice investissement	-	2 994,97 €
	résultat exercice		569 781,83 €
	résultat avec report fonctionnement		2 451 663,47 €
	résultat avec report investissement	-	1 103 632,00 €
	résultat exercice avec report		1 348 031,47 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité vote le compte administratif 2024 du Budget Commune.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

### 2025-023 FINANCES - Approbation du compte de gestion 2024 - CAISSE DES ECOLES - PRODUCTION ENERGIE - COMMUNE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif (**Production Energie, Commune \***) de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats; le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le **compte administratif de l'exercice 2024**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les recettes et les dépenses sont conformes :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part pour les budgets **Caisse des Ecoles, Production Energie, Commune**)

*\*Absence de budget primitif et compte administratif du budget caisse des écoles au vu de la procédure de clôture en cours*

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2025

### 2025-024 FINANCES - Affectation de résultat – PRODUCTION ENERGIE

C FUMALLE, Adjointe, propose, suite à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget Production d'Énergie, l'affectation de résultat suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			2024
			PRODUCTIO N ENERGIE
<b>Résultat de fonctionnement</b>			
A		résultat de l'exercice	8 154,44 €
B		résultats antérieurs reportés	159 548,19 €
C	A + B	résultat à affecter si C est négatif, report du déficit ligne D 002	<b>167 702,63 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>			
D		solde d'exécution cumulé d'investissement	
	D001	(si déficit)	
	R001	(si excédent)	238 962,52 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>			
E		Solde des restes à réaliser d'investissement	-37 200,00 €
<b>Affectation obligatoire du résultat de l'exercice</b> (uniquement si le résultat est > 0)			
F	D + E		0,00 €
<b>Affectation</b>			
G	C = G + H si F > 0	Affectation en réserves R1068 (investissement)	37 200,00 €
H	C - G	report en fonctionnement R002	130 502,63 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité autorise à l'unanimité l'affectation des résultats comme énoncé ci-dessus.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

### 2025-025 FINANCES - Affectation de résultat – COMMUNE

C FUMALLE, Adjointe, propose, suite à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget Commune, l'affectation de résultat suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			2024
			COMMUNE
<b>Résultat de fonctionnement</b>			
A		résultat de l'exercice	572 776,80 €
B		résultats antérieurs reportés	1 878 886,67 €
C	A + B	résultat à affecter si C est négatif, report du déficit ligne D 002	<b>2 451 663,47 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>			
D		solde d'exécution cumulé d'investissement	
	D001	(si déficit)	
	R001	(si excédent)	-1 103 632,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>			
E		Solde des restes à réaliser d'investissement	97 832,00 €
<b>Affectation obligatoire du résultat de l'exercice</b> (uniquement si le résultat est > 0)			
F	D + E		-1 005 800,00 €
<b>Affectation</b>			
G	C = G + H si F > 0	Affectation en réserves R1068 (investissement)	1 005 800,00 €
H	C - G	report en fonctionnement R002	1 445 863,47 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité autorise à l'unanimité l'affectation des résultats comme énoncé ci-dessus.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 MARS 2025

### 2025-026 FINANCES - Vote du budget primitif 2025 - PRODUCTION ENERGIE

C FUMALLE, Adjointe, expose que les budgets (CA 2024/ BP2025) ont été présentés lors de la commission des finances élargie au conseil municipal en date du vendredi 21 mars 2025.

Le budget primitif 2025 du budget Production d'énergie est présenté comme suit :

sections	chap / Op	Somme de RAR 2024	Somme de BP 2025	Somme de RAR + bp 2025
Fonc Dép	011 charges à caractère général		16 100,00 €	16 100,00 €
	012 charges de personnel		4 000,00 €	4 000,00 €
	022 dépenses imprévues		2 000,00 €	2 000,00 €
	023 virement de section fonct		134 167,48 €	134 167,48 €
	042 transferts entre sections		16 670,00 €	16 670,00 €
	65 autres charges de gestion		500,00 €	500,00 €
	66 charges financières		6 000,00 €	6 000,00 €
<b>Total Fonc Dép</b>			<b>179 437,48 €</b>	<b>179 437,48 €</b>
Fonc Rec	02 excédent antérieur reporté		130 502,63 €	130 502,63 €
	042 transferts entre sections		4 300,00 €	4 300,00 €
	70 produits des services	- €	44 634,85 €	44 634,85 €
	75 autres produits			
<b>Total Fonc Rec</b>		<b>- €</b>	<b>179 437,48 €</b>	<b>179 437,48 €</b>
Inv Dép	01 déficit antérieur reporté			- €
	040 op ordre transf entre section		4 300,00 €	4 300,00 €
	16 emprunt et dettes		35 500,00 €	35 500,00 €
	20 Immobilisations incorporelles	10 700,00 €	10 000,00 €	20 700,00 €
	21 immo corporelles			- €
	23 Immo en cours	26 500,00 €	340 000,00 €	366 500,00 €
<b>Total Inv Dép</b>		<b>37 200,00 €</b>	<b>389 800,00 €</b>	<b>427 000,00 €</b>
Inv Rec	01 excédent reporté		238 962,52 €	238 962,52 €
	021 virement de section fonct		134 167,48 €	134 167,48 €
	040 transferts entre sections		16 670,00 €	16 670,00 €
	10 dotations fonds divers		37 200,00 €	37 200,00 €
	13 subventions d'investissement			- €
	16 Emprunt			- €
	21 Immobilisation corporelles			- €
<b>Total Inv Rec</b>			<b>427 000,00 €</b>	<b>427 000,00 €</b>

#### Les dépenses d'investissement hors subventions et restes à réaliser :

20 immo incorporelles.....	10 000.00 €
(May Enr)	
23 Immo en cours.....	340 000.00 €
(Installation panneaux solaires)	
<b>Total investissements.....</b>	<b>350 000.00 €</b>

Le budget primitif 2025, par section (vote au chapitre) se présente comme suit :

Investissement .....	427 000.00 €
Fonctionnement.....	179 437.48 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité vote le budget primitif 2025 Production d'Energie.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 MARS 2025

### 2025-027 FINANCES - Vote du budget primitif 2025 - COMMUNE

C FUMALLE, Adjointe, expose que les budgets (CA 2024/ BP2025) ont été présentés lors de la commission des finances élargie au conseil municipal en date du vendredi 21 mars 2025.

Le budget primitif 2025 du budget Commune est présenté comme suit :

sections	chap / Op	Somme RAR 2024	Somme BP 2025	Somme RAR + BP 2025
- Fonc Dép	011 charges à caractère général		1 286 150,00 €	1 286 150,00 €
	012 charges de personnel		919 500,00 €	919 500,00 €
	014 atténuation de produits		57 000,00 €	57 000,00 €
	023 virement de section fonct		957 398,40 €	957 398,40 €
	042 transferts entre sections		10 500,00 €	10 500,00 €
	65 autres charges de gestion		429 862,91 €	429 862,91 €
	66 charges financières		26 000,00 €	26 000,00 €
	67 charges exceptionnelles		1 000,00 €	1 000,00 €
	68 dotations aux provisions		3 100,00 €	3 100,00 €
<b>Total Fonc Dép</b>			<b>3 690 511,31 €</b>	<b>3 690 511,31 €</b>
- Fonc Rec	002 excédent antérieur reporté		1 516 651,31 €	1 516 651,31 €
	013 atténuation de charges		35 000,00 €	35 000,00 €
	042 transfert entre sections		50 000,00 €	50 000,00 €
	70 produits des services		155 720,00 €	155 720,00 €
	73 impots et taxes		523 490,00 €	523 490,00 €
	731 impots directs		868 000,00 €	868 000,00 €
	74 dotations et participatison		507 500,00 €	507 500,00 €
	75 autres produits de gestion		34 150,00 €	34 150,00 €
	77 produits exceptionnels		- €	- €
<b>Total Fonc Rec</b>			<b>3 690 511,31 €</b>	<b>3 690 511,31 €</b>
- Inv Dép	001 déficit d'investissement		1 103 632,00 €	1 103 632,00 €
	040 transfert entres sections		50 000,00 €	50 000,00 €
	041 opération patrimoine		130 000,00 €	130 000,00 €
	100001 locaux scolaires	35 300,00 €	12 000,00 €	47 300,00 €
	1000010 foyer ESPACE ST FRANCOIS		- €	- €
	1000011 20 rue A L CHEVALLIER		32 600,00 €	32 600,00 €
	1000012 Espace Rivauderies		- €	- €
	1000013 surface de vte 3 pl St Pierre (ex boulangerie) et 8 rue A Louis Chevall		81 000,00 €	81 000,00 €
	1000014 Les Cordeliers	217 000,00 €	312 500,00 €	529 500,00 €
	1000015 surface de vente 11 rue Louis A Chevallier (restaurant)		- €	- €
	1000016 restaurant HT		- €	- €
	1000017 habitat inclusif		- €	- €
	1000018 surface de vente 20 (lire 18) rue A Louis Chevallier (E	113 000,00 €	22 300,00 €	135 300,00 €
	1000019 surface de vente 5 place St Pierre (ExPoste)		- €	- €
	1000020 Camping car park		- €	- €
	1000021 Surface de vente 17 rue Abbe Louis Chevallier + appartement		23 000,00 €	23 000,00 €
	1000022 Appartement 5 rue A Louis Chevallier (dessus du restaurant)		80 000,00 €	80 000,00 €
	1000023 Restaurant scolaire		7 000,00 €	7 000,00 €
	1000024 Aide Façades		100 000,00 €	100 000,00 €
	100005 bibliothèque		- €	- €
	100006 maison médicale		- €	- €
	100007 aménagement centre bourg		- €	- €
	100008 mobilier matériel et outillage		47 700,00 €	47 700,00 €
	100009 voirie	194 600,00 €	6 700,00 €	201 300,00 €
	16 emprunt et dettes		186 000,00 €	186 000,00 €
	20 immo incorporelle		- €	- €
	204 immo incorporelle		24 000,00 €	24 000,00 €
	21 immo corporelles		216 900,00 €	216 900,00 €
	27 Autre immobilisation		- €	- €
<b>Total Inv Dép</b>		<b>559 900,00 €</b>	<b>2 435 332,00 €</b>	<b>2 995 232,00 €</b>



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 MARS 2025

Inv Rec	001 excédent reporté		1,60 €	1,60 €
	021 virement de section de fonctionnement		957 398,40 €	957 398,40 €
	024 produit des cessions			- €
	040 transferts entre sections		10 500,00 €	10 500,00 €
	041 Opération de patrimoine		130 000,00 €	130 000,00 €
	10 dotations fonds divers		1 151 800,00 €	1 151 800,00 €
	13 subventions d'investissement	657 732,00 €	86 800,00 €	744 532,00 €
	16 emprunt et dettes		1 000,00 €	1 000,00 €
<b>Total Inv Rec</b>		<b>657 732,00 €</b>	<b>2 337 500,00 €</b>	<b>2 995 232,00 €</b>

### Le budget comprend :

#### - Le remboursement de charge de personnel et frais :

##### → du Budget CCAS

- ✓ Répartition des Charges de Personnel Administratif (30h) et Technique Bâtiment (53h) selon l'état des salaires de Décembre N-1 à Novembre N.

##### → Budget Production d'énergie

- ✓ Répartition des Charges de Personnel Administratif (50h) et Technique Bâtiment (120 h) selon l'état des salaires de Décembre N-1 à Novembre N.
- ✓ Répartition des frais de produits entretiens (11%) de Décembre N-1 à Novembre N.

#### - Les écritures de clôture du budget de la caisse des écoles

- Excédent d'investissement ..... + 1.60 €
- Excédent de fonctionnement ..... + 70 787.84 €

#### - Les dépenses d'investissement hors subventions et restes à réaliser :

100001 locaux scolaires ..... (végétalisation)	12 000.00 €
100008 mobilier matériel et outillage ..... (Comedec, cfu, reliure des registres, taille haie, tondeuse, matériel, porte automatique atelier électroportatif, automatisation des portes des équipements)	47 700.00 €
100009 voirie ..... (enduit Fleurenterie et Rigourdaine)	6 700.00 €
1000011 20 rue A L CHEVALLIER ..... (peinture, ravalement de façade)	32 600.00 €
1000013 surface de vte 3 pl St Pierre (ex boulangerie) et 8 rue A Louis Chevallier ..... (travaux façade, fenêtres, devanture, architecte)	81 000.00 €
1000014 Les Cordeliers ..... (VRD Les Cordeliers, démolition rue du Collège, végétalisation rue du Collège)	312 500.00 €
1000018 surface de vente 20 (lire 18) rue A Louis Chevallier (ExCoeffe)..... (réhabilitation bâtiment, devanture, architecte)	22 300.00 €
1000021 Surface de vente 17 rue Abbe Louis Chevallier + appartement ..... (réhabilitation façade + portes)	23 000.00 €
1000022 Appartement 5 rue A Louis Chevallier (dessus du restaurant)..... (réhabilitation appartement)	80 000.00 €
1000023 Restaurant scolaire ..... (toilettes pmr)	7 000.00 €
1000024 Aide Façades .....	100 000.00 €
204 immo incorporelles.....	24 000.00 €
21 immo corporelle ..... (entretien chapelle du cimetière, mise en conformité salle des fêtes, rampe pmr de la Mairie, camion benne)	216 900.00 €
<b>Total investissements .....</b>	<b>965 700.00€</b>

Le budget primitif 2025, par section (vote à l'opération/chapitre) se présente comme suit :

Investissement .....	2 995 232.00 €
Fonctionnement.....	3 690 511.31 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité vote le budget primitif 2025 COMMUNE.



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 MARS 2025

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

### 2025-028 FINANCES - Fongibilité - COMMUNE

C FUMALLE, adjointe, expose à l'Assemblée que l'application de la nomenclature M57 permet l'application de la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% (maximum) des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Dans ce cadre, sous réserve d'accord du Conseil Municipal, le Maire ou son représentant peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) soit :

- section de fonctionnement : 7.5 % des dépenses réelles de la section soit un plafond de 204 196 €
- section d'investissement : 7.5 % des dépenses réelles de la section soit un plafond de 128 370 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité valide ce point.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

### DELIBERATIONS DIVERSES

NEANT

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

#### ➤ Suivi des équipements :

SUIVI DEVIS / MARCHES			MONTANT			BUDGET	
date	libellé	fournisseurs	HT	TVA	TTC	1	2
03/03/2025	mission sps - Végétalisation rue du Collège	PIERRE SPS	1 060,00 €	212,00 €	1 272,00 €	X	
03/03/2025	contrôle technique - Végétalisation rue du CAPAVE	APAVE	2 250,00 €	450,00 €	2 700,00 €	X	
	cm mars 2025		3 310,00 €	662,00 €	3 972,00 €		

Légende commune	1
prod énergie	2

➤ Suivi de la fongibilité : néant

➤ Suivi de la carte achat : néant



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 MARS 2025

➤ **Suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéné (dia) :**

<i>numéro</i>	<i>parcelles</i>	<i>adresse</i>
2025-001	AN2	9 clos des Groies
2025-002	AH115	Rue des Rivauderies
2025-003	AI224	7 chemin du Château d'Eau
2025-004	AM102	11 chemin du Plessis Omer
2025-005	AL67 – AL61 – AL64	Place St Pierre
2025-006	AI195	31 rue Emile Peneaud
2025-007	AI125	20 rue des Ceps

➤ **Agenda : néant**

La séance est levée à 21 h

Le Secrétaire  
Alain PASQUEREAU



La 1<sup>ère</sup> Adjointe  
Christiane FUMALLE



MAIRIE de PRÉCIGNÉ